



Hérouville Saint Clair, le 25 juin 2019

L'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Calvados

à

Madame Monique LESNE Présidente de l'UNCMT

UNCMT 4 avenue du Parc Saint André 14200 HEROUVILLE

Division de l'organisation Scolaire et de la scolarité DOSS 2

Réf. :MCGF/IM/2018-6930 Dossier suivi par Isabelle MARTIN Téléphone 02 31 45 96 15 Télécopie

> Mél. dsden14-doss24@ac-caen.fr

02 31 45 96 70

2, place de l'Europe B.P.90036 14208 Hérouville Saint Clair Cedex Madame la Présidente,

Pour faire suite à la réception du dossier que vous m'avez fait parvenir, j'ai l'honneur de vous informer que je procède au renouvellement de l'inscription au répertoire départemental des structures d'accueil, sous le numéro 19, du centre d'hébergement « Centre UNCMT "La Bambinière"» à VER SUR MER, jusqu'au 26 juin 2022.

La capacité du centre d'hébergement est de 114 couchages. Je vous rappelle que seuls des enfants âgés d'au moins six ans peuvent être accueillis dans vos locaux.

Pour le cas où des travaux seraient réalisés avant l'échéance du 26 juin 2022, une nouvelle demande d'inscription devrait être effectuée auprès de mes services.

Par ailleurs, l'avis favorable de la commission de sécurité concernant le centre est valable jusqu'au 21 février 2020. Je vous demande de bien vouloir me faire parvenir le nouvel avis dès qu'il sera en votre possession.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Mathias BOUVIER